



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



Le 21 mai 2021

### Communiqué de presse

#### **La création d'un Conseil national de la médiation inscrite dans la loi !**

C'est une immense victoire pour les médiateurs. Le Conseil national de la médiation qu'ils appellent de leurs vœux depuis tant d'années va enfin voir le jour et sera composé en grande majorité de praticiens.

Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger et artisan de cette victoire, se félicite de l'avancée notoire que constitue la création de cette instance auprès du ministère de la Justice.

Médiateur lui-même, le député de la 7<sup>ème</sup> circonscription des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans) a déposé, dans le cadre du projet de loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire », un amendement relatif à la composition de cette instance, adopté à l'unanimité jeudi soir lors de la dernière séance de débat en hémicycle. Les praticiens de la médiation devraient ainsi obtenir une représentation majoritaire au sein de cette nouvelle instance, condition sine qua non pour que le CNM soit représentatif et assure pleinement sa mission, notamment celle qui consiste à fixer les règles de déontologie de la pratique de médiateur, aujourd'hui très diverse.

Alors que les Français se plaignent régulièrement de la lenteur de la justice -14 mois en moyenne pour une procédure en première instance, 17 mois en appel !-, le recours à la médiation pour régler les conflits du quotidien (litiges familiaux, prudhommes, contentieux de proximité...) devrait contribuer à soulager les tribunaux et rendre la justice plus efficace.

Le principe de la médiation est de permettre une solution entre pairs, qui s'y engagent volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, indépendant et en toute confidentialité. Choisi librement par les deux parties, le médiateur, formé et expérimenté, crée les conditions d'un travail commun qui permettra aux parties en conflit d'aboutir à un accord. Aujourd'hui, 90 % des accords de médiation sont appliqués, contrairement aux jugements rendus par les tribunaux.

**Contact presse :**  
**Nadia Salem**  
**[presse@frederic-petit.eu](mailto:presse@frederic-petit.eu)**  
**06 63 62 81 45**